

Lettre du CNU N° 14

Le conseil national des usagers

EDITO

La rentrée est là, période de changement, de résolution et de retrouvailles. Difficile d'échapper à ce rituel de rentrée.

En ce qui concerne le CNU, notre prochain rendez-vous est encore lointain (16 novembre prochain). Mais cela ne signifie pas que rien ne se fait. Ainsi, nous réfléchissons sur les thèmes à aborder lors de notre prochaine réunion et les suivantes, et la manière de les aborder. A ce propos, nous vous rappelons que nous sommes vos relais d'usagers vis-à-vis de la Direction Générale et du Conseil d'administration de l'APF. Alors n'hésitez pas. Transmettez nous les questions et interrogations que vous souhaiteriez voir aborder.

Dans la continuité du travail déjà commencé, les rencontres régionales CVS/CNU se poursuivent. Deux sont déjà programmées à Dijon : le 25 octobre 2013, et pour la région Alsace le 29 novembre prochain. D'autres rencontres inter-régionales devraient suivre.

La prochaine réunion de l'observatoire de la bienveillance aura lieu le 20 novembre à Paris, enfin la rencontre annuelle des présidents CVS APF Handas est prévue le 17 décembre 2013 également à Paris.

Autant de rendez-vous auxquels certains d'entre nous participeront et dont nous ne manquerons pas de faire le compte rendu lors de prochaines lettres du CNU...

Nous espérons que vous avez passé un bel été, nous souhaitons à toutes et tous une rentrée riche en projets à poursuivre ou à imaginer.

**A très bientôt,
Cordialement,**

Pour le CNU : Michel Lalemant et Annie Léopold

**Septembre
2013**

Sommaire

Edito...[p1](#)

*Le blog du
CNU : qu'est-ce
que c'est ?... [p2](#)*

*Prévention de
la maltraitance
(partie 1)... [p3](#)*

*Des modules de
formations sur
les CVS en
ligne...[p4](#)*

*Rencontre CVS-
CNU : Blois le 7
juin 2013 ...[p5-
p6](#)*

*Les acteurs des
CVS et CNU...[p7](#)*



cnu@apf.asso.fr

ERRATUM : la lettre de juin 2013 numéro 14 est en fait le numéro 13.

Le blog du CNU : Qu'est-ce que c'est ?

Le **blog du CNU** est un support permettant au Conseil national des usagers de vous transmettre les grandes informations concernant leurs activités, ainsi que l'actualité intéressant les Conseils de la vie sociale.

Ce blog est également destiné à **faciliter les échanges** d'informations et d'idées entre les Conseils de la Vie Sociale que vous représentez, et le Conseil National des Usagers.

<http://cnu.blogs.apf.asso.fr/>

- ✓ identifiant : **blogcnu**
- ✓ mot de passe : **blogcnu**

Outre la consultation des différentes rubriques, vous avez la possibilité de **réagir aux notes** se trouvant dans la partie centrale, en répondant par un commentaire qui sera au préalable transmis au secrétariat du CNU et moi-même.



Vous avez également la possibilité de **contacter directement** le secrétariat du CNU, en cliquant sur « [Vous avez une question ?](#) »

Vous y retrouver également toutes les lettres du CNU dans la rubrique « Lettre et documents CNU ».

Si vous souhaitez nous envoyer des propositions d'articles pour alimenter le blog ou la lettre, **n'hésitez pas**. Vous pouvez vous adresser par mail à :

- michel.lalemant@wanadoo.fr (Président du CNU)
- annieleopold@hotmail.com (Vice- présidente du CNU)
- cnu@apf.asso.fr

N'hésitez pas également à nous donner votre avis sur ce blog et son fonctionnement, les infos que vous souhaiteriez y trouver, etc.

**Pour le CNU,
Michel Lalemant**

Prévention de la maltraitance – partie 1

Qu'est-ce qu'une personne vulnérable ?

Une personne dite vulnérable est une personne qui n'est pas en **mesure de se protéger** en raison de son âge, de son handicap, de sa maladie...

- Les personnes âgées dépendantes,
- les personnes en situation de handicap,
- les enfants
- Les personnes malades...

Qu'est-ce que la maltraitance ?

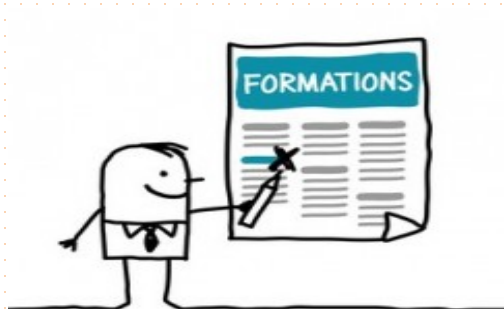
La maltraitance désigne des **mauvais traitements** infligés à des personnes.

Les droits français et européens protègent particulièrement ces personnes vulnérables des actes de maltraitance.

L'APF milite pour la lutte contre la maltraitance

Des modules de formation sur les CVS en ligne !

Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous informer que **deux modules de formation sur les Conseils de la vie sociale sont accessibles en ligne.**



En effet, ces deux modules, à destination des représentants des CVS et des usagers, permettent de présenter de façon claire et simple les missions et le fonctionnement de cette instance, tout en étant, nous l'espérons, ludiques et attractifs :

Module 1 : Le CVS qu'est-ce que c'est ?

Ce module présente les missions, les membres et l'organisation et le déroulement des réunions

Module 2 : Le CVS et son environnement.

Ce module présente le CVS et la participation à la vie de la cité et le dialogue entre CVS et les différents acteurs de l'APF au plan local, régional et national avec la présentation du Conseil National des Usagers (CNU)

Ces modules sont accessibles sur la

plateforme de formation APF
Formation :

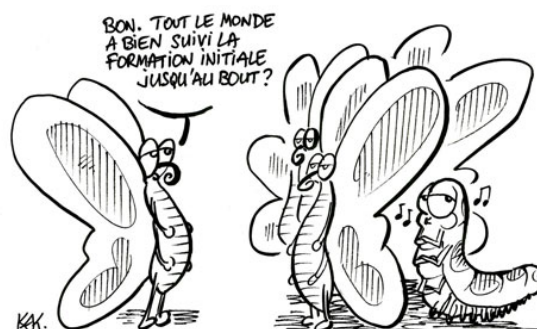
1/ Connectez-vous à l'adresse
: <http://formationenligne.apf.asso.fr/>

2/ entrez les codes d'accès (**en minuscule**) :

- identifiant : **cvsapf**
- mot de passe : **cvsapf**

3/ votre espace de formation se trouve dans la « liste de mes cours » : lien « ELUSCVS_FOAD-Le Conseil de La Vie Sociale. »

4/ les modules sont proposés sur la page d'accueil de l'espace de formation.



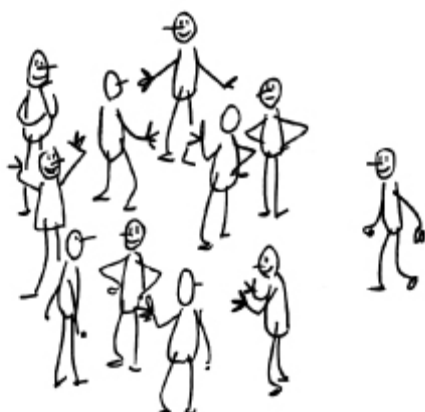
N'hésitez pas à nous faire remonter vos observations afin de nous permettre d'améliorer cet outil.

Pour le CNU, Audrey Guillard

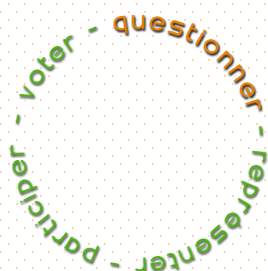
Rencontre CVS- CNU : BLOIS le 7 juin 2013

Le 7 juin 2013 a eu lieu à Blois une rencontre régionale CVS/CNU, 1^{ère} réunion d'un nouveau cycle de rencontres inter-régionales. Michel Lalemant et Annie Léopold y étaient présents pour le CNU, Audrey Guillard en tant que représentante de la DG.

16 présidents et vices présidents de CVS de la région Centre étaient présents.



Il y a été rappelé l'importance de ces rencontres, afin de se connaître, et échanger sur ce que chacun tente de mettre en place.



CNU-CVS : petit rappel sur le rôle de ces deux instances :

Le CVS est une obligation légale, composée des usagers élus des établissements concernés, d'un représentant des personnels de la structure et d'un représentant de l'APF en tant qu'association gestionnaire



En 2002, l'APF a tenu à aller au-delà en **créant le CNU**. Ce sont les présidents de CVS qui élisent les membres du CNU.



Le CNU permet de soutenir les points difficiles rencontrés par les CVS, au travers de la formation, des réunions et l'appui apporté en lien avec l'APF.

Il est rappelé à tous, que le CVS peut demander à rencontrer, selon les difficultés exprimées, les autorités de tarification, les autorités locales, ce en

partenariat avec le directeur de la structure, la délégation. Ces actions auront d'autant plus d'impacts qu'elles seront portées par les personnes concernées.

Cette rencontre du 7 juin a été riche au travers des **nombreux échanges**.

Il apparaît toutefois que certains présidents ne connaissent pas tous les outils mis à leur disposition, tels que le **livret cadre CVS**, la **lettre du CNU** ou encore le **blog**.



Au niveau de l'**ordre du jour**, beaucoup ont exprimé leurs difficultés à recueillir la parole des usagers en termes de questionnement ou témoignages.

Le **compte rendu** est validé en majorité par le président du CVS et le directeur de l'établissement. Il a été exprimé toutefois que le délai de 15 jours d'approbation n'est pas respecté.

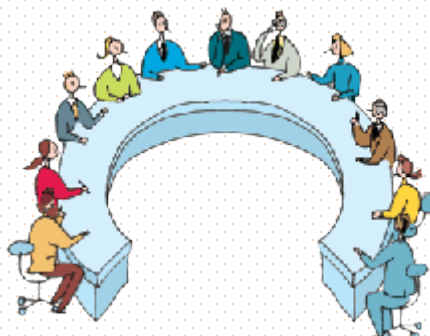


Pourtant, c'est ce délai qui permet d'assurer une dynamique entre le CVS et les usagers de l'établissement. Il est important de le faire remonter simultanément au CNU afin d'assurer le lien entre ces deux instances.

La lettre du CNU qui dorénavant paraîtra de manière régulière, est à diffuser au maximum. Elle est ouverte à tout le monde, chacun pouvant s'y exprimer. Nous attendons donc vos propositions d'articles !!



Les rencontres régionales se poursuivent, deux sont programmées d'ici la fin de l'année, en octobre à Dijon et le 29 novembre en Alsace.



Pour le CNU : Annie Léopold et Michel Lalemant

Les acteurs des CVS et du CNU

Michel Lalemant, Président du CNU



Handicapé de naissance, il m'a fallu, comme un grand nombre de personnes handicapées « batailler dur » avec les écoles, les administrations diverses et variées, etc...

Pour faire valoir ses droits afin tout simplement de pouvoir réaliser ma vie personnelle (marié, 1 enfant) et professionnelle (toujours en activité).

Les obstacles rencontrés tout au long de mes 59 ans ont contribué à intensifier mon engagement pour la cause des personnes handicapées. Militant de base de longue date, j'ai été membre du Conseil d'administration de l'Apf pendant 3 ans.

Président du SAAD de Bordeaux-Le Bouscat, j'ai intégré le Conseil national des usagers il y a 7 ans, et je le préside depuis 4 ans.

Annie Leopold, Vice-Présidente du CNU

Annie Leopold, je suis maman d'une jeune adulte polyhandicapée de 34 ans, elle vit à la MAS de Roschbach les Bitche depuis décembre 2012.



Mon engagement à l'APF a commencé en 1985, tout d'abord au niveau du groupe de parent Handas de l'établissement de notre fille, puis au sein de la délégation départementale de la Moselle.

J'ai pris ensuite des engagements au niveau national, notamment durant deux mandats de 3 ans chacun à la commission nationale des parents.

J'ai intégré le CNU en juin 2012 et j'ai été élue vice-présidente de cette même instance en septembre 2012.

Depuis le 6 janvier 2013, je suis élue présidente du conseil de vie sociale de l'établissement de notre fille.